

Principes d'octroi de subventions dans le domaine sportif

1. Préambule

Les principes énumérés ci-dessous s'appuient sur le règlement communal sur les subventions du 17 décembre 2007.

2. Disposition générale

Une subvention ne constitue pas un droit acquis par une association, un club ou une fédération. Les subventions sont accordées afin de permettre la réalisation d'objectifs, de soutenir une action particulière ou la prise en charge de tâches publiques.

3. Bénéficiaires de subventions

Peuvent bénéficier des subventions et aides tous les clubs et associations remplissant les conditions suivantes :

- Vouloir développer la pratique sportive au sein de la population ;
- Être une raison individuelle ou être constituée selon les dispositions des articles 60 et suivants du Code civil suisse ;
- Appartenir à une fédération sportive cantonale, nationale ou internationale.

4. Types de subventions accordées

4.1 *Aide au paiement des loyers*

Subvention pour les loyers d'installations sportives appartenant à des privés s'il est impossible pour le club d'effectuer la même activité dans une installation appartenant à la Ville de Neuchâtel. La subvention est calculée sur la base du sociétariat du club (ratio +20 ans / -20 ans) et est plafonnée à 3000 francs par année civile.

4.2 *Aide à la formation*

Subvention pour la formation des membres passifs des clubs afin d'acquérir des connaissances et/ou de la maîtrise dans la gestion d'un club.

4.3 *Aide ponctuelle*

Une aide financière ponctuelle peut être également étudiée au cas par cas par le Service des sports.

5. Demandes exclues

Les demandes suivantes sont exclues du champ d'application :

- Aide aux sportifs d'élites individuels
- Aide aux formateurs J+S
- Aide aux camps d'entraînement
- Aide au financement de vêtements de sport
- Aide au salaire des membres de club

6. Procédures de demande

Les demandes écrites accompagnées de justificatifs sont à adresser au Service des sports. Des compléments peuvent être sollicités selon la nature de la demande.